

## DIRECTION DES SOINS INFIRMIERS

**SUJET : Surveillance des usagers sous moniteur cardiaque**

**RÈGLE DE SOINS**

### **OBJET :**

- Assurer la surveillance de la condition de l'usager et garantir une intervention rapide et appropriée lors de la détection d'arythmies.

### **INDICATIONS:**

- La règle de soins s'applique aux infirmières de toutes les unités de soins lors du processus d'évaluation et d'intervention auprès des usagers surveillés par télémétrie ou par un moniteur au chevet.

### **CONDITIONS D'APPLICATION:**

- L'infirmière installe ou cesse le moniteur cardiaque sur ordonnance médicale individuelle ou permanente ou selon les indications des protocoles d'ordonnance.
- L'infirmière ou l'assistante infirmière chef évalue avec le médecin la pertinence de maintenir ou cesser le moniteur cardiaque pour chaque usager.
- En situation d'urgence, l'infirmière peut prendre la décision d'installer un moniteur cardiaque et obtient une ordonnance médicale par la suite.
- L'infirmière s'assure de connaître le fonctionnement du moniteur cardiaque utilisé; elle possède les habiletés cliniques pour lire les arythmies et met régulièrement à jour ses connaissances.

### **ÉLÉMENTS DE L'EXERCICE:**

#### ***L'infirmière:***

1. Positionne correctement les électrodes (ou s'assure qu'elles sont bien positionnées), s'assure de leur adhérence à chaque quart de travail et les fait remplacer au besoin.
2. Vérifie que les alarmes sont sous tension et audibles au début de chaque quart de travail et qu'elles le demeurent en tout temps durant la surveillance cardiaque.
3. Ajuste les paramètres inférieur et supérieur spécifiques à chaque usager avec un intervalle suffisant pour éviter le déclenchement inutile des alarmes.
4. Choisit la dérivation la plus adéquate et diminue ou augmente le gain afin que les artéfacts ne soient pas captés.
5. Observe de façon attentive le tracé électrocardiographique de l'usager à l'écran du moniteur.
6. Analyse la morphologie et la mesure de l'intervalle PR, du complexe QRS, du segment ST et du QT puis consigne les données au dossier.
7. Enregistre une bande de rythme au début de chaque quart de travail et en présence de toute nouvelle anomalie du tracé.
8. Interprète les données de la bande de rythme pour identifier toute anomalie ou toute variation qui

pourrait conduire à une détérioration de la condition de l'utilisateur.

9. Répond rapidement au déclenchement d'une alarme et procède à une évaluation clinique de la condition de l'utilisateur en présence d'une anomalie électrique ou d'une arythmie.
10. Intervient rapidement auprès de l'utilisateur lorsqu'une arythmie est détectée ou lors d'un changement dans la condition de l'utilisateur.
11. Avise le médecin de tout changement significatif au niveau du tracé ou de la condition de l'utilisateur.
12. Consigne au dossier les données relatives à l'interprétation de la bande de rythme, à l'évaluation de la condition de l'utilisateur, aux interventions faites et aux communications faites avec le médecin.

#### **ÉLÉMENTS ORGANISATIONNELS:**

1. Les protocoles, les ordonnances permanentes, les techniques et méthodes de soins concernant le monitoring cardiaque sont à jour et accessibles dans toutes les unités de soins.
2. Des activités de mise à jour concernant l'utilisation des moniteurs cardiaques et l'interprétation des arythmies sont offertes aux infirmières.
3. L'organisation physique des lieux permet la surveillance adéquate des usagers.
4. L'équipement de monitoring cardiaque est accessible, en quantité suffisante pour les besoins de chaque unité de soins et en bonne condition de fonctionnement.
5. Un programme d'entretien préventif de l'équipement par le service de génie biomédical est en place et fonctionnel.
6. Des contrôles de qualité sont faits mensuellement par les assistantes infirmière chef dans chaque unité de soins afin de s'assurer que les alarmes des moniteurs sont en fonction.

#### **INDICATEURS DE RÉSULTATS:**

##### ***L'utilisateur:***

- Est exempt de préjudice causé par une erreur ou un délai dans l'évaluation de sa condition cardiaque.
- Est exempt de préjudice causé par une omission ou une intervention tardive.

##### ***Dans chaque unité de soins:***

- Les alarmes des moniteurs sont en fonction en tout temps lorsqu'un usager est sous surveillance cardiaque.

<b>APPROUVÉ PAR :</b>	<b>EN VIGUEUR LE :</b>
Direction des soins infirmiers: 21 février 2002	21 février 2002
<b>DATE DE RÉVISION :</b> Février 2002	